

LA CHARTE DE LA MECQUE

Issue de la conférence
“La Charte de La Mecque”

Sous le patronage de la
Ligue islamique mondiale

Organisée du 27 au 29 Mai 2019

LA CHARTE DE LA MECQUE

En mai 2019, la Ligue Islamique Mondiale réunissait à La Mecque 1200 savants, érudits, responsables religieux musulmans, toutes écoles, tendances et particularités confondues, venus de 139 pays.

L'objectif : rappeler le rôle et la place de chaque musulman dans la société.

A l'issue de ce colloque, et pour la première fois, l'ensemble des personnalités présentes ont signé ensemble une charte fixant les termes d'un engagement commun : celui d'oeuvrer, selon les préceptes mêmes de la religion musulmane, à contribuer au bien de l'humanité, à construire des ponts d'amour et d'harmonie entre les hommes, en vue de combattre l'oppression, le choc des civilisations, et la haine.

Une telle charte, véritable réaffirmation de ce que sont les droits et les devoirs des croyants, est une première dans le monde musulman. En voici les termes essentiels:

1. Les hommes, avec leurs différences ethniques, ont tous la même origine et sont tous égaux dans leur humanité. Dieu ne fait pas de distinction entre les êtres humains.
2. Les signataires rejettent toute forme de racisme religieux et ethnique, et dénoncent toute forme d'arrogance basée sur une prétendue préférence octroyée. Le Prophète (paix sur lui) a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui est le plus utile aux gens ». (Tabarani)

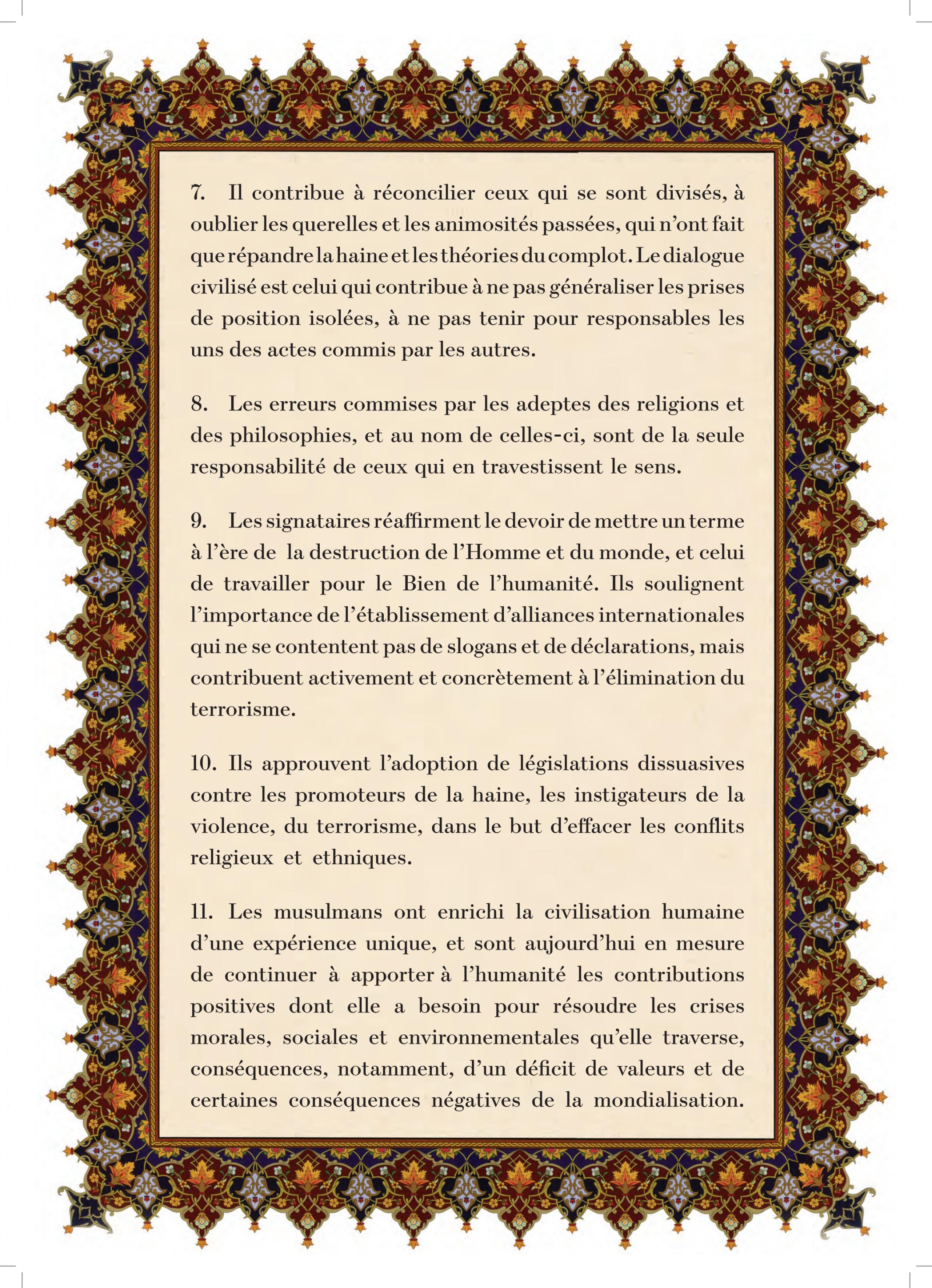


3. La différence entre les nations et les peuples, dans leurs croyances, leurs cultures, leurs natures et leurs modes de pensée est la manifestation de la volonté et de la sagesse de Dieu. Dieu a dit : « Si votre Seigneur l'avait voulu, Il aurait fait des gens une nation unique » (Sourate Hud). On doit accepter cette loi universelle et ne pas y opposer d'obstacle. C'est ainsi que pourra s'établir l'harmonie et la paix entre les hommes.

4. Les divergences religieuses et culturelles existant dans les sociétés ne doivent pas être une source de conflit, mais un encouragement à coopérer, à établir des relations positives entre les uns et les autres, à dialoguer, à dépasser les différences pour se mettre au service de l'humanité et de son bonheur, à s'investir dans la construction d'une citoyenneté globale, fondée sur les valeurs, la justice, les libertés, les échanges respectueux et la recherche du bien pour tous.

5. La base des religions est la même : la foi en Dieu. Cette foi emprunte des voies différentes qu'il convient de respecter. On ne doit pas mêler la religion à des politiques nuisibles à l'humanité, et ce peu importe de qui il s'agit.

6. Le dialogue civilisé a pour vocation de s'efforcer de comprendre au mieux l'autre, d'approfondir les dénominateurs communs, de surmonter les obstacles à la coexistence, de dépasser les antagonismes. Il contribue à reconnaître l'autre tel qu'il est, ainsi que son droit à exister, à exercer ses droits légitimes.



7. Il contribue à réconcilier ceux qui se sont divisés, à oublier les querelles et les animosités passées, qui n'ont fait que répandre la haine et les théories du complot. Le dialogue civilisé est celui qui contribue à ne pas généraliser les prises de position isolées, à ne pas tenir pour responsables les uns des actes commis par les autres.

8. Les erreurs commises par les adeptes des religions et des philosophies, et au nom de celles-ci, sont de la seule responsabilité de ceux qui en travestissent le sens.

9. Les signataires réaffirment le devoir de mettre un terme à l'ère de la destruction de l'Homme et du monde, et celui de travailler pour le Bien de l'humanité. Ils soulignent l'importance de l'établissement d'alliances internationales qui ne se contentent pas de slogans et de déclarations, mais contribuent activement et concrètement à l'élimination du terrorisme.

10. Ils approuvent l'adoption de législations dissuasives contre les promoteurs de la haine, les instigateurs de la violence, du terrorisme, dans le but d'effacer les conflits religieux et ethniques.

11. Les musulmans ont enrichi la civilisation humaine d'une expérience unique, et sont aujourd'hui en mesure de continuer à apporter à l'humanité les contributions positives dont elle a besoin pour résoudre les crises morales, sociales et environnementales qu'elle traverse, conséquences, notamment, d'un déficit de valeurs et de certaines conséquences négatives de la mondialisation.



12. La lutte contre le terrorisme et l'oppression, le rejet de l'exploitation des peuples, le respect des droits de l'homme pour tous, sans aucune discrimination, le refus de toute entrave à la justice font partie de la mission majeure des responsables musulmans.

13. La Nature dans laquelle nous évoluons est un don généreux du Créateur pour les hommes, Il a mis à notre disposition tout ce qui se trouve dans les cieux et la Terre pour en jouir et se développer. Le fait de porter préjudice aux ressources et de les gaspiller est une forme d'irresponsabilité, et de violation des droits des générations futures.

14. La thèse du conflit de civilisations, l'appel à l'affrontement, la peur de l'autre sont différentes expressions de l'isolement, de l'arrogance, générateurs de sentiments racistes. Le renfermement sur soi, la croyance en une supériorité ou une domination culturelle est au mieux une erreur de méthodologie, une erreur intellectuelle ou encore l'expression d'un sentiment de faiblesse sous-jacent.

15. Les conflits et les affrontements alimentent la haine, suscitent l'animosité entre les nations et les peuples, entravent la coexistence et l'intégration, en particulier dans les pays où une diversité ethnique et religieuse est présente, et sont les éléments moteurs de la violence et du terrorisme.

16. Les sentiments, les paroles et les actes anti-musulmans sont en partie dû à la méconnaissance de l'Islam, de son



aspect civilisationnel unique, ainsi que de ses nobles objectifs. A ce titre il est nécessaire de commencer par informer les non-musulmans et les musulmans eux-mêmes afin de les aider à se débarrasser de leurs préjugés, de combattre sans équivoque les idéologies qui font mentir la Charia afin de justifier des idéologies déviantes.

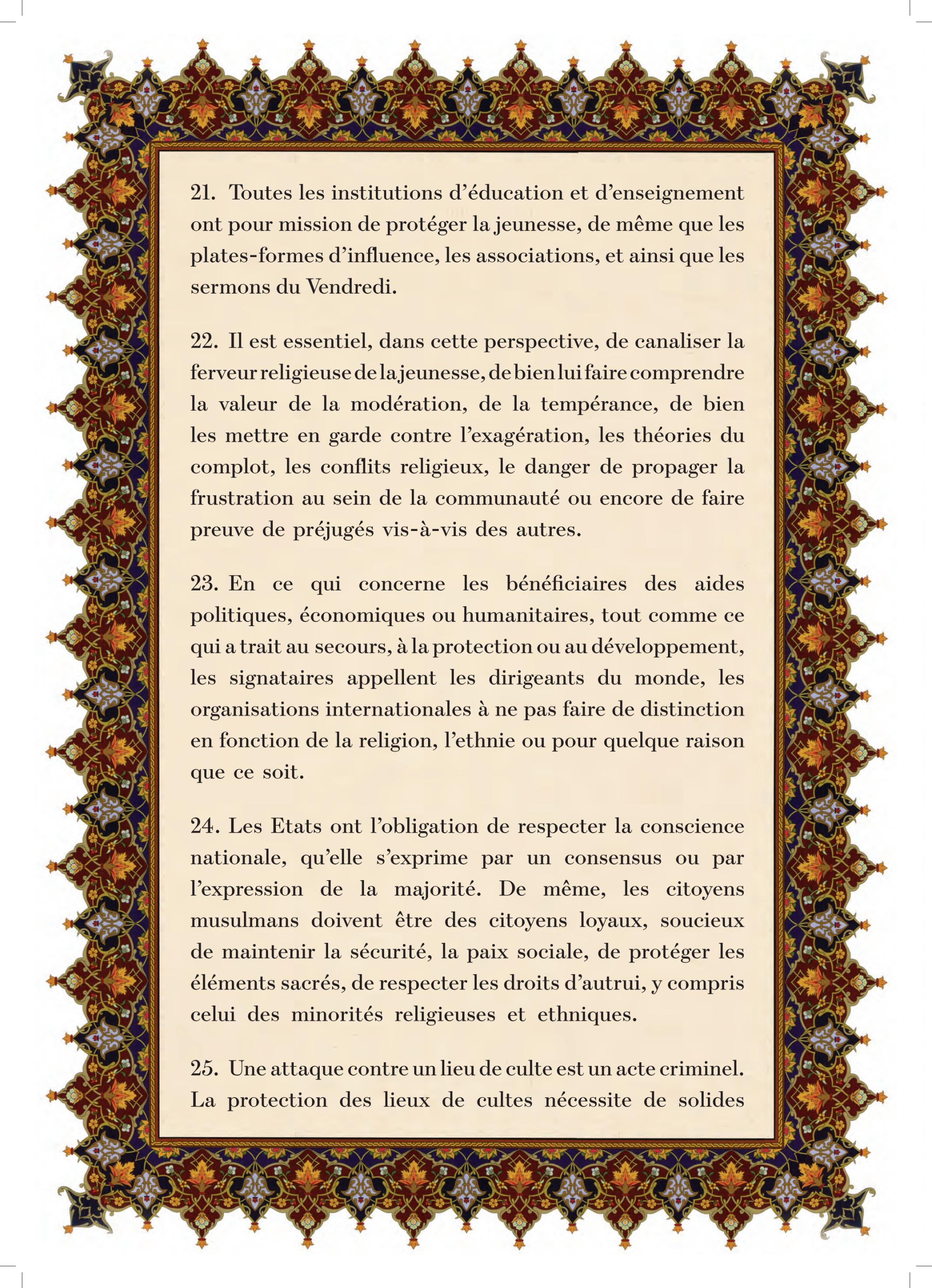
17. Promouvoir la noble éthique, participer à l'entente sociale, pratiquer l'entraide est une obligation pour tous.

18. La liberté individuelle ne justifie pas de porter atteinte aux valeurs humaines ni de détruire les systèmes sociaux.

La liberté doit être régie non seulement en fonction de l'éthique et des législations mais aussi par le fait que la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres.

19. La propagation de visions sectaires est contraire à l'Islam. Le fait d'imposer des fatwas à des Nations sans considération de leur situation et de leurs coutumes particulières est prohibé, quelle qu'en soit l'éventuelle bonne intention d'origine, sauf lorsque celles-ci font suite à une demande officielle d'un pays, lorsqu'il existe un intérêt évident, comme, par exemple, la nécessité de faire face à un agresseur, pour demander de l'aide, du secours ou une aide au développement ou autres.

20. Les signataires appellent à l'élaboration d'un plan de développement international efficient, à lutter contre la corruption, à sensibiliser les gens pour changer les modes de consommation qui freinent les programmes de développement, gaspillent les richesses et épuisent les ressources.



21. Toutes les institutions d'éducation et d'enseignement ont pour mission de protéger la jeunesse, de même que les plates-formes d'influence, les associations, et ainsi que les sermons du Vendredi.

22. Il est essentiel, dans cette perspective, de canaliser la ferveur religieuse de la jeunesse, de bien lui faire comprendre la valeur de la modération, de la tempérance, de bien les mettre en garde contre l'exagération, les théories du complot, les conflits religieux, le danger de propager la frustration au sein de la communauté ou encore de faire preuve de préjugés vis-à-vis des autres.

23. En ce qui concerne les bénéficiaires des aides politiques, économiques ou humanitaires, tout comme ce qui a trait au secours, à la protection ou au développement, les signataires appellent les dirigeants du monde, les organisations internationales à ne pas faire de distinction en fonction de la religion, l'ethnie ou pour quelque raison que ce soit.

24. Les Etats ont l'obligation de respecter la conscience nationale, qu'elle s'exprime par un consensus ou par l'expression de la majorité. De même, les citoyens musulmans doivent être des citoyens loyaux, soucieux de maintenir la sécurité, la paix sociale, de protéger les éléments sacrés, de respecter les droits d'autrui, y compris celui des minorités religieuses et ethniques.

25. Une attaque contre un lieu de culte est un acte criminel. La protection des lieux de cultes nécessite de solides



garanties législatives, politiques et sécuritaires. Il est du devoir de tous de combattre les idées extrémistes qui les encouragent.

26. Il faut combattre de toutes ses forces les idées et actes génocidaires, le nettoyage ethnique, les déplacements de population forcé, le trafic d'êtres humains.

27. Promouvoir des programmes pour lutter contre la faim, la pauvreté, les maladies, le racisme, la dégradation de l'environnement font partie de la mission des responsables musulmans, de même qu'établir une coopération totale entre toutes les entités concernées par l'amélioration des conditions de vie de l'Homme, la protection de sa dignité et de ses droits.

28. Dieu accorde une égalité de droits aux hommes et aux femmes. Il n'est pas conforme à l'Islam de marginaliser ou de minimiser le rôle de la femme, et d'entraver ses chances, que ce soit dans les domaines religieux, scientifique, politique, ou social. Elle ne doit être victime d'aucune discrimination, notamment à l'égard des salaires qui ne doivent dépendre que de leurs compétences et leurs performances. Toute discrimination de ce type est un préjudice, non seulement pour les femmes, mais pour la société toute entière.

29. Les politiques à l'égard des enfants en matière de santé, d'éducation et d'enseignement ont une place prépondérante dans les responsabilités des États, des organismes publics et privés.



30. Les acteurs de cette charte proposent la création d'un forum mondial qui traiterait des affaires de la jeunesse en général et qui favoriserait le dialogue et les échanges entre jeunes de toutes nations et de tous horizons.

31. Les affaires de la communauté musulmane ne doivent être traitées que par les savants qualifiés, réunis à cet effet, comme cela est le cas pour cette conférence et cette charte, et non par des individus qui ne représentent qu'eux-mêmes. Sachant que le travail religieux et humanitaire en commun a pour mission l'intérêt de tous, et doit être mené sans racisme ou discrimination aucune à l'égard des adeptes des diverses religions ou ethnies.

Que la paix soit sur le Prophète Mohamed,
sur sa famille et sur tous ses compagnons.

Rédigée à La Mecque près de la sainte Kaaba lors de la
conférence “La Charte de La Mecque” tenue du 27 au
29 Mai 2019.



 mwlorg
www.themwl.org

وثيقة مكة المكرمة
The Makkah Charter

